

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 14 juin 2018

Membres présents :

Mesdames BISTON Jocelyne, BLONDEAU Fabienne, LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, JEANNIN Maryse, SCALABRINO Maryline.
Messieurs BAUD Bernard, BOUVERET Xavier, FAIVRE Alban, KALLAL Ahmed, TOUBIN Frédéric, Louis SIEVERT, Fabrice VILLAME.

Membre excusé : Stéphane CERF.

Secrétaire de séance : Mr VILLAME Fabrice.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la commune.

Début de séance à 20h05.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 MAI 2018

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2 – Lancement de l'enquête publique : protection des captages

Le dossier est à la Préfecture. La commune doit prendre une délibération pour lancer l'enquête publique, laquelle devrait avoir lieu en septembre. Accord à l'unanimité.

3 – CONVENTION DE GESTION AVEC PÔLE EMPLOI

La commune n'a jamais signé de contrat ou de convention avec pôle emploi dans le but d'assurer les agents non titulaires partis. Les agents titulaires ne cotisent pas aux ASSEDIC et les agents non titulaires non plus puisqu'aucun contrat n'a été signé. Par conséquent, Pôle emploi a été contacté pour voir s'il est possible de souscrire un contrat.

Les cotisations prennent la forme d'un pourcentage sur le traitement brut : 0,95% pour l'agent non titulaire et 4,05% pour l'employeur.

Le cas aurait pu se présenter avec le départ d'un agent non titulaire s'il n'avait pas démissionné : la commune aurait alors dû payer l'assurance chômage.

La commune peut donc choisir l'adhésion révocable, contrat d'adhésion avec Pôle emploi pour une durée de 6 années renouvelables, pour les agents non titulaires. Pôle emploi instruira alors les demandes d'allocation et versera les allocations sans en demander le remboursement à l'employeur.

Il est donc décidé de souscrire un contrat d'adhésion avec Pôle emploi à compter du 1^{er} juillet 2018. Décision prise à l'unanimité.

Départ de Caroline Descamps de l'Agence postale fin juillet pour se rapprocher de sa famille en Bretagne. Un recrutement a été lancé et plusieurs candidatures ont déjà été réceptionnées.

Une réunion de commission aura lieu lundi 18 juin pour étudier les CV.

4 – TRAVAUX DE L'ANCIENNE ECOLE

La première réunion de chantier a eu lieu mardi 12 juin. Il y a un problème avec le lot désamiantage, le WC sous le préau ayant été oublié dans le devis. Un avenant doit être établi pour un montant de 6600 € TTC.

L'avenant est accepté : 2 voix contre et 3 abstentions.

Un problème de souillure sur l'enrobé a été signalé à l'entreprise.

5 – ADAT : PROTECTION DES DONNEES

Il s'agit des données personnelles conservées par l'administration. La commune a l'obligation de nommer un délégué à la protection des données. La prestation est fournie par l'ADAT qui gère déjà la maintenance du logiciel

de la mairie. La commune pourra nommer l'ADAT en tant que délégué.

L'ADAT aura comme principales missions d'accompagner la collectivité dans l'inventaire des traitements de données à caractère personnel, d'auditer la sécurité de la collectivité, de sensibiliser les élus et les agents sur les multiples principes du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et ses obligations, d'être le référent de la collectivité et de contrôler régulièrement le respect au RGPD.

La prestation se décomposera en 2 phases :

- La phase de mise en conformité avec le RGPD (forfait de 500 € HT) ;
- La phase de suivi (suivi annuel de 250 € HT).

La Communauté de communes de Levier a voté pour. Si les communes de la CCA prennent le service, les tarifs pourront diminuer à 450 € pour le forfait et 225 € pour le suivi annuel.

Il est décidé d'adhérer à la prestation de l'ADAT de mise à disposition d'un délégué à la Protection des données mutualisé et de désigner l'ADAT comme personne morale pour être le délégué à la protection des données : 2 voix contre et 2 abstentions.

6 – TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le transfert de compétence eau et assainissement sera effectif au 1^{er} janvier 2019. Un délai de 10 ans sera laissé pour que les tarifs soient identiques pour toutes les communes.

De nouveaux tarifs peuvent donc être votés pour le 1^{er} juillet 2018.

Il faut savoir que le budget communal équilibre le budget assainissement à hauteur de 38 000 € et le budget eau à hauteur de 20 000 €.

Il est proposé d'augmenter la location du compteur de 12 à 15 € : accepté, 2 voix contre.

Il est proposé d'augmenter le tarif d'assainissement : 1,30 € le m³ au lieu de 1,25 € le m³ : accepté, 2 voix contre.

Rapport de Naldeo pour l'eau pluviale : de l'eau trop claire arrive à la station. Il y a encore des problèmes de branchements dans le village. Des courriers seront envoyés à de nombreux foyers pour vérifier si des entreprises ont bien réalisé les travaux et à quelle date.

7 – BAIL AGRICOLE ET SAFER

La haie a été enlevée sur le terrain près de l'ancienne carrière de 1ha20. Le terrain intéresse Jean-Michel Racle du Gaec du Grand Clos. Ce terrain viendrait en compensation du terrain repris pour l'agrandissement de la carrière.

Le terrain pourrait être loué pour 50 € par an mais le montant des travaux s'élève à 2 500 €, afin de remettre celui-ci en état de location.

Il est proposé de lui laisser le terrain gratuitement et quand la carrière s'agrandira, la commune reprendra celui loué actuellement et échangera avec la location s'y rapportant.

Le contrat sera établi par la SAFER pour un montant de 250 €, ce montant sera sûrement pris en charge par les Carrières de l'Est.

Accord à l'unanimité.

8 – VENTE D'UN TERRAIN D'AISANCE

Parcelle AC n°164 lieu-dit « Au chemin des Creux ». Une partie de la parcelle est cédée à Monsieur Yoann Paget et à Madame Aurélie Da Cruz pour 82m².

Le prix du mètre carré est fixé à 25€ soit 2 050 € au total.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

Accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1 – AG de l'ADMR : seule la commune de Sombacour a refusé de participer aux frais de téléalarme pour les personnes âgées, attente de la réponse de la Commune de Bians-les-Usiers.

2 – COPIL pour le 11 novembre : la prochaine réunion aura lieu le 26 juin avec le Comité des Fêtes. Une pièce de théâtre est prévue pour novembre. Une liste d'invités sera élaborée lors de la prochaine réunion. Une exposition sera prévue à la salle des fêtes de Sombacour.

3- Remplacement des lampes de rues par des ampoules basse consommation LED : les travaux ont débuté. Ce remplacement est destiné

à réaliser des économies en matière d'électricité, baisse d'intensité la nuit et moins d'entretien. Ces dépenses pourraient être prises en charge en totalité par le SYDED et le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs.

4- Courrier de la Préfecture : il est possible de diffuser les matches de la Coupe du monde de football, mais seulement à l'intérieur d'un bâtiment.

5- Réunion avec les Francas le 25 mai en présence des 3 Maires. Une enquête a circulé concernant l'ouverture du périscolaire le mercredi. A la suite au retour à la semaine de 4 jours, et au vu des résultats de l'enquête, il a été décidé d'ouvrir le périscolaire le mercredi. Une deuxième enquête a circulé avec les tarifs : 30 enfants seraient inscrits en moyenne chaque mercredi.

La subvention de la CAF sera maintenue. Pour la subvention de l'accueil adolescents, elle est à l'étude. Prochaine réunion en septembre. Il n'y aura probablement pas d'aide pour l'accueil du mercredi, celui-ci étant considéré comme de l'accueil extrascolaire.

Les Francas recherchent des animateurs avec BAFA pour cet été.

6 – Une partie de la RD6 sera refaite : poutres de rives et enrobé sur 800 mètres entre la sablière et la mairie sur 800 mètres.

7 – Demande pour effectuer un reportage aérien avec photographies : réponse négative.

8 – Le Trésorier de la Perception de Levier a annoncé son départ au 1^{er} septembre 2018.

9 – Le logement de la mairie sera vacant cet été, une annonce a été passée. La commission bâtiments va statuer pour son attribution.

10 – Salle des fêtes : problème avec les désistements. Il convient à présent de demander des arrhes à hauteur de 30%. Si une annulation est enregistrée dans les 7 jours avant la manifestation, le prix sera demandé dans sa totalité. Si la salle n'est pas rendue dans les temps et qu'elle est occupée plus longtemps, le tarif à la journée sera appliqué en supplément.

11 – La Ronde de l'Espoir effectuera un passage à Sombacour le 8 septembre prochain. La salle des fêtes sera mise à disposition gratuitement pour le repas du midi.

La séance est levée à 23h15.